

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES OCEAN-MARAIS DE MONTS

46, Place de la Paix

CS 10721

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Téléphone : 02.51.58.07.89

Adresse internet : <http://www.omdm.fr>

E-Mail : accueil@omdm.fr

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :

Le ou les points de contacts susmentionné(s).

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

EXPLOITATION DE LA DECHETERIE - La gestion et le gardiennage de la déchèterie de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts située sur le territoire de la commune de La Barre de Monts.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : A bon de commande

Lieu principal d'exécution :

La déchèterie de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts située sur le territoire de la Commune de La Barre de Monts.

Code NUTS : FRG05

CPV global à la consultation

CPV principal : 90500000-2

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires et pour partie à prix forfaitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 150 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 350 000.00 euros HT.

Le montant minimum et maximum pour les 3 reconductions sont identiques à la durée de la période initiale de l'accord-cadre.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. L'acheteur prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord-cadre.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour la période n°1 :

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant minimum de la période. Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour la période n°2 :

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant minimum de la période. Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour la période n°3 :

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant minimum de la période. Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Pour la période n°4 :

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant minimum de la période. Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : Appel d'offres ouvert

Visite sur site

Visite sur site facultative

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

2. Critère Qualité pondéré à 50 %.

Ce critère fait lui-même l'objet des sous-critères suivants, notés sur 50.

2.1. Sous-critère Compréhension du besoin (respect du cahier des charges) pondéré à 30 %.

2.2. Sous-critère Proposition relationnelle avec la Collectivité (réunions, comptes-rendus, réactivité) pondéré à 10 %.

2.3. Sous-critère Propositions innovantes en matière d'aménagement du site et du fonctionnement de la déchèterie pondéré à 10 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2023-04

La présente consultation fait suite à une précédente consultation déclarée sans suite.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/03/2023

Date limite de réception des offres : 17/04/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif et virement bancaire.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions : Le présent marché comprend 3 reconductions d'1 an, soit une durée maximum de 4 ans.

La durée de chaque reconduction est identique à celle du marché initial. **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes

6 Allée de l'Île-Gloriette

CS 24111

44041 Nantes Cedex

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

L'accord-cadre comporte une obligation de reprise du personnel.